

L'Écho Blacarvillais

Bulletin Municipal n° 9 de Saint-Mards-de-Blacarville - Été 2021

Édito

Comme chacun peut le constater, les travaux d'enfouissement du réseau électrique rue de la Bréhallerie, du chemin Perrey et de la route de la Vallée sont achevés, encore un peu de patience pour profiter d'un paysage sans poteaux électriques avec leur suppression prochaine.

Même si chaque foyer Blacarvillais ou presque peut disposer maintenant de la fibre indispensable aux professionnels qui travaillent à domicile et aux plus jeunes pour l'enseignement à distance, il y a encore quelques difficultés concernant le raccordement des nouvelles habitations que la mairie s'efforce de résoudre.

La commune procède à une réorganisation du cimetière, afin de permettre aux habitants, plus nombreux, qui le souhaitent, d'être inhumés dans notre commune.

Afin de répondre aux exigences départementales concernant la sécurité incendie, des citernes (réserves d'eau enterrées) sont en cours d'installation sur l'ensemble de la commune.

Dans quelques semaines, la situation sanitaire va s'améliorer, nous attendons tous avec impatience le retour à la vie normale, les rencontres, le partage et la convivialité, la nouvelle salle des fêtes sera alors proposée à la location pour les festivités familiales.

En attendant restons prudents, soyons patients et optimistes.

Le Maire Didier SWERTVAEGER

Défibrillateur

Le défibrillateur est un dispositif qui aide à la réanimation des personnes en arrêt cardio-respiratoire.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Cet appareil a été positionné au niveau du parking de l'école, sur la façade de la salle des fêtes.



Stocké dans un coffret de maintien en température, il est accessible à toutes personnes pour une utilisation sur le domaine public, très simple de fonctionnement, il vous sera demandé de suivre les instructions vocales en cas de besoin.

Protéger, Alerter et Secourir.

Ramassage des ordures ménagères

Désormais seules les poubelles fournies par la communauté de communes de Pont-Audemer seront enlevées par le service de ramassage.

Il est donc impératif d'en disposer et de les utiliser.

Sécurité et Vigilance

Pensez aux promeneurs plus ou moins jeunes
aux cyclistes plus ou moins rapides
aux enfants plus ou moins attentifs
aux automobilistes plus ou moins réactifs
et aux animaux plus ou moins gros !

MERCI DE RESPECTER LA LIMITATION DE VITESSE
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Aux abords de l'École et des Arrêts de bus

Des nouveaux marquages au sol aux abords de l'école
Veillez à ne pas stationner sur ces accès réservés
à la circulation des écoliers.



Je ralentis près de l'école
et des points d'arrêts

Je reste **attentif, détendu**
et **patient.**

L'aménagement le plus sûr c'est votre comportement,
de votre comportement dépend leur sécurité.

Radars Pédagogiques



A l'entrée et à la sortie de la commune
ont été installés deux radars pédagogiques

Accueil en Mairie : Lundi : 15h00 à 18h00 - Mercredi : De 11h00 à 14h00 - Jeudi : De 15h00 à 18h00

☎ : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00 sauf mercredi et vendredi après midi

02.32.41.19.92 - contact@saint-mards-de-blacarville.fr

Séniors

Chaque année, la commune organise le repas des anciens dans une ambiance conviviale. Malheureusement, au vu des conditions sanitaires, le repas n'a pas pu avoir lieu mais en compensation **des ballotins de chocolats de la chocolaterie Royale Normande d'Epaignes ont été distribués** à toutes les personnes de 65 ans et plus, ce qui a permis aussi de prendre des nouvelles de nos concitoyens.

Nous tenons également à vous relayer des informations **pour vous aider, dans votre quotidien, dans vos démarches**. Savez-vous qu'en cas de besoin d'informations, d'écoute, de conseils, le centre local d'information et de coordination appelé CLIC* peut vous aider à la condition d'avoir plus de 60 ans. C'est un service gratuit.

La demande peut provenir de la personne âgée elle-même, de sa famille ou des professionnels de santé. Le CLIC* peut évaluer la dépendance de la personne âgée, proposer un plan d'aide adapté à la personne et faire les démarches administratives.

Si les **actes essentiels de la vie deviennent difficiles à accomplir**, (soins techniques, d'hygiène corporelle, relationnels), vous pouvez contacter le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) au 02 32 41 64 73 ou par mail : ssiad@ch-pont-audemer.fr

Si vous perdez de l'autonomie, si vous constatez une perte de mémoire, vous pouvez contacter le service de consultation gériatrique ou mémoire, au Centre Hospitalier de Pont-Audemer (02 32 41 64 91). En collaboration avec votre médecin traitant un diagnostic sera posé et un traitement médical pourra vous être proposé.

Le quotidien des aidants est souvent difficile. Pour les soutenir le Centre Hospitalier de Pont-Audemer peut accueillir dans la journée des personnes présentant une maladie neurodégénérative, leur permettant de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Contactez le secrétariat 02 32 41 65 90

Ateliers de prévention : Aide de votre caisse retraite

Pensez à contacter votre caisse de retraite de base pour savoir à quelle aide vous pouvez prétendre, car elle peut vous apporter des aides (ateliers de prévention : équilibre, nutrition, mémoire etc). Pour en savoir plus consulter le site pourbienvieillir.fr

Parfois, les besoins se font sentir aussi au niveau financier :

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie appelée APA est une aide destinée aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés ou un handicap pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne. Vous pouvez vous procurer un dossier en le téléchargeant sur le site eure-en-ligne, ou en le demandant au CLIC*.

Aide financière : Aide sociale à l'hébergement appelé ASH, le département peut participer aux frais d'hébergement d'une personne âgée dans un établissement spécialisé.

Renseignez vous : au Conseil départemental de l'Eure à Évreux Tél. : 02 32 31 50 50

Aide financière pour votre logement : vous pouvez peut-être bénéficier des aides suivantes :

« **Ma Prime Rénov** » et « **Habiter mieux** » pour changer votre chauffage, faire des travaux d'isolation ...

« **Habiter facile** » pour faire des travaux, pour faciliter votre vie au quotidien.

Renseignez vous à DDTM 1 avenue du Maréchal Foch 27000 Évreux 02 32 29 60 60
ddtm-eure.gouv.fr - <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

CLIC* : Centre Local d'Informations et de Coordination 9 rue des Papetiers 27500 Pt-Audemer
Tel. : 02 32 42 93 34

S'asseoir sur un banc 5 minutes avec toi...

Même si l'Association des Amis du Patrimoine Blacarvillais n'avait pas cette chanson de Renaud en tête lors de l'achat de ces 2 ensembles, n'empêche que cette initiative permettra d'aider à passer un bon moment de convivialité lors d'une pause en famille ou entre amis, au détour d'une promenade à la découverte de notre commune et de ses environs.



Cet achat fait par l'Association des Amis du Patrimoine Blacarvillais, au profit de la commune, répond à la volonté du comité des fêtes qui avait fait don, au moment de sa dissolution, d'une somme d'argent destinée au financement d'actions dédiées à l'amélioration du patrimoine Blacarvillais.



www.mairie-saint-mards-de-blacarville.fr/entreprises-associations/association-les-amis-du-patrimoine-blacarvillais/

Pour soutenir l'association les Amis du Patrimoine dans le projet de restauration de notre église - contact : 06.04.47.12.22

www.saint-mards-de-blacarville.fr

Mutuelle de Village

La part des dépenses maladie non prises en charge par les organismes d'assurance maladie augmentant d'année en année, l'adhésion à une mutuelle permet de limiter le reste à charge des assurés sociaux.

Les salariés pour la plupart disposent d'une mutuelle d'entreprise, mais ce n'est pas le cas pour tous, ainsi que pour d'autres catégories de la population.

Comme de nombreuses municipalités voisines, notre commune a fait le choix de mettre en place une « mutuelle de village » en partenariat avec l'ASBTP (l'Association de Solidarité Professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics) qui est une mutuelle de proximité située à Caen.

Tous les habitants permanents ou occasionnels de la commune peuvent y adhérer sans limite d'âge ni conditions de ressources. L'adhésion est facultative et volontaire.

Des permanences ont lieu périodiquement dans les communes affiliées afin de recevoir les adhérents.

Réunion publique d'information est prévue le 21 septembre à 18h dans la salle des fêtes

Présentation des conditions de garantie et des tarifs.

Permanence en Mairie le Lundi 04 octobre de 14h à 17h

Contact ASP BTP - Charlyne Flambard – 02 31 50 35 50 / 06 31 74 96 19 – cflambard@complevie.fr

Ferme de Germare - Alex Rouillec

Ouvert chaque samedi de 9h30 à 17h00 - 06 73 70 46 51



Produits laitiers Vache, Brebis et Chèvre / **Légumes** de saison / **Pains** au levain - Miel - Œuf
Volailles, et sur commande **viandes de Veau et Bœuf**

Local Colin

La commune a fait l'acquisition en 2019 de l'ancienne boucherie Colin située route de Quillebeuf afin d'y créer un commerce de proximité alimentaire.

Le projet est éligible aux subventions du conseil départemental de l'Eure et Leader (fond européen)

Ce commerce doit permettre de répondre aux demandes exprimées par les habitants depuis plusieurs années.

La Fibre

Cela fait deux ans que la fibre a été installée sur une grande partie de la commune mais il restait encore des prises « isolées » qui n'étaient pas éligibles. Ces prises, à l'exception d'une dizaine (chemin des Longs champs, chemin Moulant, la Raillerie) sont maintenant devenues éligibles fin 2020.

Malheureusement, entre le plan de déploiement de la fibre sur la commune qui date de 4 ans environ, et aujourd'hui, nous avons eu plus de 40 nouvelles constructions sur la commune.

Beaucoup de ces nouvelles constructions ont des problèmes pour avoir la fibre.

Les raisons sont multiples : fibre posée sous-dimensionnée pour certaines rues ; Fibre non prévue jusqu'aux nouvelles maisons ; Fourreaux écrasés lors des travaux ; Et adresses non reconnues par les opérateurs.

La mairie a fait le nécessaire sur ce point en novembre et nous avons même anticipé les adresses des futures maisons pour les terrains non encore construits.

Nous sommes en contact permanent avec AXIONE, qui est la société en charge de l'installation de la fibre concernant ces problèmes mais elle dépend aussi d'autres intervenants.

Du côté des opérateurs, la plupart des opérateurs historiques sont maintenant sur le secteur.

Nous vous rappelons que le numéro de Boîte aux lettres qui vous est attribué ne peut plus être modifié car il est maintenant répertorié au niveau du fichier national des adresses.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site internet : <https://www.eurenormandienumerique.fr>

Retrouvez toutes les informations complètes de votre commune sur

www.saint-mards-de-blacarville.fr

Le Cimetière Communal

Pour être inhumé dans un cimetière, il est obligatoire de disposer d'une concession funéraire acquise par les personnes intéressées avant décès, ou après par leurs familles auprès de la mairie de la commune.

L'achat d'une concession sous réserve de domiciliation dans la commune ou de paiement d'impôts donne lieu à la remise d'un titre de concession.

Le tarif concernant notre commune est fixé à 200€ pour 30 ans et 80€ pour 10 ans ;

Cavurnes 400€ pour 15 ans et 600€ pour 30 ans ; Colombarium 300€ pour 15 ans et 500 € pour 30 ans.

Toute nouvelle concession est accordée maintenant pour une durée ne pouvant excéder 30 ans, et est renouvelable par période de 10 ans, ceci afin de permettre aux générations suivantes d'être inhumées dans le cimetière de leur choix.

Le cimetière dispose de 250 concessions dont certaines souffrent d'abandon. (hors cavurnes et colombariums)

- La moitié de concessions perpétuelles
- 4 concessions centenaires
- 50 concessions cinquantenaires.
- et des concessions trentenaires

En 2010, conformément à la réglementation :

Un constat d'abandon de sépultures a été dressé, et a fait l'objet d'affichages publics afin d'alerter les familles concernées et leur accordant ainsi un délai de 3 ans pour remettre la sépulture en état.

Un constat d'absence de titres de concessions pour certaines sépultures a également été dressé avec l'obligation pour les familles concernées de régulariser la situation.

Des plaques ont été déposées à cet effet par la mairie sur les sépultures concernées afin d'aviser les familles.

Quelques situations ont été réglées :

- Par l'achat de titre de concession en cas d'absence de titre
- Par la remise en état de sépultures
- Par la renonciation par les ayants droits à la sépulture

Le travail entrepris depuis 2010 se poursuit afin d'offrir aux Blacarvillais qui le souhaitent la possibilité d'être inhumés dans le cimetière de leur village natal ou d'adoption, et d'améliorer l'accessibilité aux sépultures existantes.

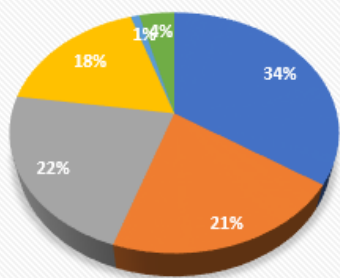
Des recherches sont entreprises afin de retrouver les familles concernées, toutefois la dispersion, l'éloignement, voire l'extinction des familles rendent difficiles les recherches.

Un affichage a été réalisé en mars 2021 aux accès du cimetière, afin de nous permettre de recueillir tout renseignement susceptible de nous aider.

Nous remercions par avance :

- Toutes les personnes qui seraient susceptibles de nous communiquer tout renseignement sur les familles recherchées mais également,
- Les familles qui accepteraient de renoncer à leurs droits sur les sépultures à perpétuité et de très longue durée, afin de pouvoir satisfaire les demandes d'inhumation dans notre cimetière communal.

DEPENSES



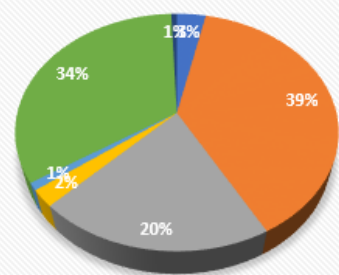
- Charges à caractère générale
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produit
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordres (amortissement)

Budget 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Charges à caractère générale	194 342 €
Charges de personnel et frais assimilés	117 650 €
Atténuation de produit	125 521 €
Autres charges de gestion courante	99 825 €
Charges financières	5 600 €
Opérations d'ordres (amortissement)	22 695 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Produits et services et ventes diverses	19 150 €
Impôts et taxes	218 340 €
Dotations, subventions et participations	115 541 €
Autres produits de gestion courante	13 000 €
Atténuations de charges	5 700 €
Excédents de fonctionnement reporté	190 212 €
Opérations d'ordre	3 690 €

RECETTES



- Produits et services et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Atténuations de charges
- Excédents de fonctionnement reporté
- Opérations d'ordre

www.mairie-saint-mards-de-blacarville.fr/mairie-et-citoyenneté/le-budget-communal/